



2025

# MEMO **Déchets**

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Val-de-Ruz**





# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## INFORMATION

Les informations complémentaires ou modifications sont publiées par le biais des pages communales dans le journal "Val-de-Ruz info", sur le site internet communal et via l'application mobile NEMO News.

## GAZON ET BRANCHAGES

Dépôt gratuit à la Compostière du Val-de-Ruz à Boudevilliers.

Le terreau issu des ramassages est à votre disposition gracieusement.

Pour toutes informations : 079 466 68 06, [info@compostierevdr.ch](mailto:info@compostierevdr.ch) ou [www.compostiere.ch](http://www.compostiere.ch).

## RÉCUPÉRATION D'OBJETS

Les personnes désirant donner une seconde vie aux objets dont ils se séparent sont priées de prendre contact avec les organisations comme :

Centre Social Protestant (032 886 91 60) ;

Emmaüs (032 968 42 02) ;

Brocante DAD (079 323 20 00).

De plus, une ressourcerie (Coin Troc) se trouve à la déchèterie de Dombresson, aux heures d'ouverture.

## SAPINS DE NOËL

Les sapins sont repris dans les déchèteries. Afin de pouvoir vous en débarrasser facilement, il est conseillé d'utiliser le sac compostable en vente dans les commerces. Il permet d'envelopper le sapin et de le transporter plus facilement.

## TRI À LA SOURCE

Profitez de vos achats pour **ramener dans le(s) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.

Choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.). Autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

## Contact et infos

### Commune de Val-de-Ruz

Administration des travaux publics

Rue de l'Épervier 4

2053 Cernier

032 886 56 35

[tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch)

[www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch)

### Coin Troc Dombresson

Emmaüs est présent au Coin Troc de Dombresson pour la réception de meubles en bon état. Les dates sont diffusées via le journal Val-de-Ruz info.

## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)





## Tournées de ramassage des déchets ménagers et verts

Le ramassage débute à 07h00

Localités	Jours de collecte 2025	
	Déchets ménagers	Déchets verts (17.03 – 21.11)
Boudevilliers	Lundi	Mardi
Cernier	Mardi	Jeudi
Chézaré-Saint-Martin	Lundi	Vendredi
Coffrane	Jeudi	Mercredi
Dombresson	Mercredi	Mardi
Engollon	Mardi	Mercredi
Fenin-Villars-Saules	Mardi	Mercredi
Fontainemelon	Jeudi	Lundi
Fontaines	Mercredi	Vendredi
Les Geneveys-sur-Coffrane	Jeudi	Mercredi
Les Hauts-Geneveys	Mercredi	Lundi
Le Pâquier	Mercredi	Mercredi
Montmollin	Lundi	Mercredi
Savagnier	Mardi	Mercredi
Villiers	Mercredi	Mercredi
Montagne de Cernier La Vue-des-Alpes Tête-de-Ran	Jeudi	Déchèteries ou Compostière

### Déchets ménagers - tournées modifiées

25.12.2024 : Noël, remplacé par le 24.12.2024  
 01.01.2025 : Nouvel an, remplacé par le 31.12.2024  
 02.01.2025 : Saint-Berchtold, remplacé par le 03.01.2025  
 21.04.2025 : Lundi de Pâques, remplacé par le 22.04.2025  
 01.05.2025 : Fête du travail, remplacée par le 02.05.2025  
 29.05.2025 : Ascension, remplacée par le 30.05.2025  
 09.06.2025 : Lundi de Pentecôte, remplacé par le 10.06.2025  
 22.09.2025 : Jeûne Fédéral, remplacé par le 23.09.2025  
 25.12.2025 : Noël, remplacé par le 26.12.2025  
 01.01.2026 : Nouvel an, remplacé par le 31.12.2025

### Déchets verts - tournées supprimées

Les tournées tombant sur un jour férié ne sont pas remplacées.  
**ATTENTION** : le ramassage porte-à-porte des déchets verts débute le 17 mars et se termine le 21 novembre 2025. En dehors de ces dates, les déchets de jardin sont à amener à la Compostière du Val-de-Ruz à Boudevilliers et les déchets compostables de cuisine aux déchèteries.

### Collecte des déchets spéciaux des ménages

La collecte des déchets spéciaux des ménages se tient à la déchèterie de Dombresson, chemin du Ruz Chasseran. Elle a lieu le **premier samedi de chaque mois** de 09h00 à 11h45.



## Liste des déchèteries et écopoints de la Commune de Val-de-Ruz

Horaires des déchèteries		
<b>Cernier</b>	MA	10h00 à 11h45
Guillaume Farel (salle polyvalente)	JE	17h00 à 19h00
	SA	09h00 à 11h45
<b>Chézard-Saint-Martin</b>	LU	10h00 à 11h45
Champs-Robert 1	ME	17h00 à 19h00
	SA	09h00 à 11h45
<b>Dombresson</b>	MA	17h00 à 19h00
Ruz Chasseran	JE	10h00 à 11h45
	SA	09h00 à 11h45
<b>Fontainemelon</b>	LU	17h00 à 19h00
Côte (cimetièrre)	ME	10h00 à 11h45
	SA	09h00 à 11h45
<b>Les Geneveys-sur-Coffrane</b>	LU	10h00 à 11h45
Rinche 8	ME	17h00 à 19h00
	SA	09h00 à 11h45
<b>Savagnier</b>	LU	17h00 à 19h00
Forgerons 8a	ME	10h00 à 11h45
	SA	09h00 à 11h45

**Les déchèteries sont fermées les jours fériés (calqués sur ceux de l'administration cantonale). Aucune ouverture supplémentaire n'est prévue en remplacement.**



Écopoints		
<b>Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits</b>		
<b>Boudrevilliers</b>	Hangar communal – Boulet 1	
<b>Cernier</b>	Bois Noir / Crêt Tête-de-Ran / Guillaume Farel (salle polyvalente)	
<b>Chézard-Saint-Martin</b>	Champs-Robert 1	
<b>Coffrane</b>	La Dîme (collège)	
<b>Dombresson</b>	Ruz Chasseran	
<b>Engollon</b>	Église (rue)	
<b>Fenin-Vilars-Saules</b>	En dessous du collège de Vilars	
<b>Fontainemelon</b>	Côte (cimetièrre)	
<b>Fontaines</b>	Rue de l'Industrie (à côté du TCS)	
<b>Les Geneveys-sur-Coffrane</b>	Chs-L'Eplattenier (passage à niveau)	
	Rinche 8	
<b>Les Hauts-Geneveys</b>	Place des Gollières (parking)	
<b>Le Pâquier</b>	Centre du Village 45	
<b>Montmollin</b>	Puits (devant l'école)	
<b>Savagnier</b>	Forgerons 8a	
<b>Villiers</b>	Route de Clémesin (en face du 6a)	
<b>Montagne de Cernier</b>		
<b>Tête-de-Ran</b>		
<b>La Vue-des-Alpes</b>	Place des Gollières (parking)	

Bennes à verre uniquement		
<b>Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits</b>		
<b>Cernier</b>	Comble-Emine (dessous Denner)	
<b>Montmollin</b>	Cerisiers (en face du restaurant)	
<b>La Vue-des-Alpes</b>	Parking	



# Comment bien trier ?



**Ordures ménagères SacNEVa**  
 Tout déchet ménager pour lequel il n'existe pas de collecte spécifique est à mettre dans un sac poubelle officiel et à déposer en bordure des voies ou dans des conteneurs le jour de la collecte



**Verre**  
 Aux écopoints



**Cendres de bois**  
**Interdit dans les déchèteries**  
 Dans un sac poubelle officiel  
**ATTENTION!** Les cendres peuvent contenir des braises chaudes plusieurs jours



**Déchets compostables ménagers**  
 Lors de la tournée des déchets verts porte-à-porte, du 17 mars au 21 novembre 2025  
 Dans les déchèteries pendant la pause hivernale uniquement



**Bois**  
 Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



**Dépeuilles d'animaux**  
 À Montmollin au Centre collecteur (032 731 12 85) ou à Cremadog (032 731 20 30)



**Restes de repas / déchets de cuisine / lavures**  
 Les restes de repas cuits (sauf : viande, poisson, os) peuvent être mis avec les déchets compostables



**Aluminium et boîtes de conserve**  
 Aux écopoints, propre et sans étiquette



**PET**  
 Aux points de vente ou aux déchèteries, à écraser avant dépôt



**Médicaments**  
 Aux pharmacies



**Papier et carton**  
 Aux déchèteries  
 Aux écopoints



**Aérosols**  
 Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion)  
 Métal ou aluminium dans la benne prévue à cet effet ou si autres matériaux, dans un sac poubelle officiel



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
 Capsules de café uniquement aux points de vente ou aux déchèteries  
 Capsules de thé Nespresso dans un sac poubelle officiel



**Déchets spéciaux des ménages**  
 Aux points de vente  
 De 09h00 à 11h45 le premier samedi du mois à la déchèterie de Dombresson



**Déchets encombrants combustibles**  
 Déchèteries : tous gros objets n'entrant pas dans un sac poubelle officiel (gros plastique - meuble - bois - etc.) ou dans un centre de tri reconnu par l'État  
 Max 1 m3 par apport et par jour



**Berlingots / Briques à boissons**  
 Dans les sacs poubelle officiels avec les ordures ménagères



**Appareils électriques et électroniques**  
 Aux points de vente, aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
 Aux points de vente



**Ferraille (objets métalliques)**  
 Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



**Huiles minérales et végétales**  
 Aux déchèteries, ne pas mélanger les deux types d'huiles



**Piles et accumulateurs**  
 Aux points de vente ou aux déchèteries



**CD**  
 Aux points de vente



**Flacons en plastique avec bouchon**  
 Flacons avec bouchons aux déchèteries ou aux points de vente  
 Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel



**Textiles et chaussures**  
 Lors des collectes de textiles  
 Aux écopoints ou aux déchèteries, les habits doivent être mis dans des sacs



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
 Aux points de vente ou aux déchèteries



**Plastiques agricoles**  
**À vos frais** chez Vadec SA, Colombier ou La Chaux-de-Fonds (032 967 68 01)



**Sagex**  
 Sagex encombrants aux déchèteries  
 Petits sagex dans les sacs poubelle officiels



**Déchets inertes (petites quantités)**  
 Aux déchèteries - jusqu'à 0.5 m3 ou dans un centre de tri reconnu par l'État



**Pneus**  
 Aux points de vente  
 Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds



**Batteries d'autos**  
 Dans les garages ou dans un centre de tri reconnu par l'État (Carrière du Bois-Rond à Corcelles ou Les Foulets à La Chaux-de-Fonds)

## Les types de déchets



## Écopoints communaux

L'accès aux écopoints est autorisé du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00.

**Il est interdit les dimanches et jours fériés.**

Merci de respecter la tranquillité du quartier (moteur et musique éteints, éviter les claquements de porte) lors du dépôt des déchets.



Pour les cartons de grande taille, des compacteurs sont à dispositions aux déchèteries de Cernier et Dombresson. Il est également possible de les glisser dans les grandes bennes situées à : Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Savagnier.

Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris ou acheminés vers un autre écopoint. **Tout déchet laissé devant les bennes peut donner lieu à une dénonciation auprès du Ministère public.**

## Conteneur à ordures ménagères

Lorsqu'un conteneur n'est pas vidé, les deux raisons suivantes peuvent en être la cause : conteneur endommagé ou contenu non conforme.

Un avis comme ci-dessous sera collé sur ledit conteneur.

S'il est endommagé, il s'agit de procéder à sa réparation ou d'en acquérir un neuf pour qu'il soit à nouveau vidé.

Pour le contenu non conforme, il convient de ressortir tout ce qui n'est pas conditionné dans un sac poubelle officiel.

**AVIS**

Votre conteneur n'a pas pu être vidé par nos services  
pour la raison suivante:

Conteneur endommagé

Contenu non conforme

Nous recommandons de faire laver votre conteneur  
par notre service spécialisé

Svedel SA - 032 838 11 11



## BIODÉCHETS

Pour être valorisés, les déchets compostables doivent être exempts de tout corps étranger. **En effet, ce qui est ramassé lors des tournées est ensuite transformé en compost, qui peut être utilisé huit mois plus tard par les citoyens afin de nourrir les jardins.**

Les déchets non conformes sont laissés sur place lors des tournées.

Règles à suivre :

- le compostage individuel est à privilégier ;
- les déchets en vrac ne sont pas collectés ;
- les déchets doivent être mis dans des conteneurs verts sur roues de minimum 120 litres identifiés par un V ou dans des seaux pour les déchets de cuisine ;
- sont tolérés au **maximum deux récipients** de 20 litres par ménage ;
- pour des raisons d'hygiène, les conteneurs doivent être nettoyés régulièrement ;
- les ballots de branches doivent être attachés, avoir un diamètre maximum de 60 cm, une longueur d'un mètre au plus et un poids n'excédant pas 20 kg ;
- la quantité maximale de déchets verts par ménage et par semaine est limitée à 500 litres ;
- **les sacs et les corbeilles sont interdits ;**
- aucun corps étranger n'est accepté – plastiques, cailloux, clous, etc. ;
- les litières pour chats, **même celles biodégradables**, ainsi que les sacs à crottes de chien ne sont pas acceptés, idem à la Compostière ;
- les cendres sont interdites ;
- à l'intérieur des conteneurs, les **sacs compostables** sont tolérés, les sacs biodégradables sont interdits. **En effet, la matière biodégradable met plusieurs années avant de se dégrader tandis que la matière compostable se dégrade en moins de trois mois.**

Les conteneurs souffrent parfois des diverses saisons et se fragilisent avec les années. Pensez donc à les renouveler. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes ne sont pas pris en charge.

Les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être **repris par leur propriétaire le jour même**. En aucun cas il n'est autorisé de les laisser sur le domaine public plus longtemps. En cas de problèmes ou d'accidents, la responsabilité incombe à leur propriétaire.

Les habitants de la Commune doivent déposer les grandes quantités de gazon ou de branchages à la Compostière du Val-de-Ruz. Un pesage est effectué à l'entrée et à la sortie ; cette prestation est gratuite.

